

## le dossier

### La formation des bénévoles

**R**echerches & Solidarités a publié cette année une enquête sur la formation des bénévoles et responsables associatifs. A l'heure de la professionnalisation du bénévolat, l'enquête révèle que 80 % des bénévoles

associations des formations diversifiées, adaptées à leurs besoins et tenant compte des réalités du territoire. L'enquête de Recherches & Solidarités montre que les besoins de formation touchent la gestion financière et comptable,

la formation d'autres bénévoles, l'organisation d'événements, les lois et règlements, le montage de projets, la

recherche de financements... Ces formations sont d'ores et déjà proposées par le service aux associations ainsi que d'autres actions comme des rencontres de la vie associative pour enrichir les actions des bénévoles. Ces temps de formation et d'échanges sont élaborés avec les associations et à leur demande. •

« estiment que la formation est nécessaire ». Une réforme devrait prochainement aboutir avec la création d'un fonds pour le développement de la vie associative qui devrait permettre d'élargir l'offre de formation et la rendre gratuite pour les bénévoles.

Anticipant sur cette réforme, la ville de Cergy a déjà proposé aux



**80% des bénévoles estiment la formation nécessaire**

Cette newsletter est la vôtre. Nous aurons besoin de vous pour construire cet outil et l'adapter à vos besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou vos idées en contactant le service aux associations par téléphone au 01 34 33 46 04 | 45 16 ou par mail [associations@ville-cergy.fr](mailto:associations@ville-cergy.fr)

## édito

**L**a Ville de Cergy contribue depuis toujours au développement et à la valorisation du bénévolat, en structurant le soutien qu'elle apporte aux associations, dans un souci permanent d'accompagnement au plus proche de vos préoccupations. La démarche entamée le 2 avril dernier avec vous, lors de la conférence sur le bénévolat, marque notre souhait de continuer la mise en place d'outils qui facilitent la mise en relation des bénévoles et des structures associatives.

Ce temps de réflexion collective a été essentiel et a permis aux associations de bénéficier d'un débat riche et productif. Sur la base des propositions formulées, nous avons repéré les besoins exprimés par les responsables associatifs et élaboré un plan d'actions en réponse à leurs attentes.

Aujourd'hui, nous avons choisi de développer l'une de ces actions en créant cette lettre d'infos. Elle a pour objectif de soutenir l'action associative sur le territoire et de renforcer le partage d'informations.

Avec une parution trimestrielle, elle vous propose de naviguer entre sujet d'actualité, informations pratiques, actualité juridique et vie associative locale.

Je vous propose de découvrir ce numéro zéro et souhaite sincèrement que ce nouvel outil au service de la vie associative vous apporte connaissances et richesses dans vos réflexions. Très bonne lecture à tous ! •

**Malika Yebdri**  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE



**infos  
pratiques**

**Réseau associatif**

La Ville organise une **rencontre thématique de la vie associative samedi 10 décembre (9 h 30) à la Maison de quartier des Toulouses**. L'invitation vous sera envoyée ultérieurement.

**La vie associative en un clic**

Retrouvez toutes les informations utiles à la vie associative sur [www.ville-cergy.fr/vieassociative](http://www.ville-cergy.fr/vieassociative)

**Nouveauté !**

France Bénévolat assure une permanence de soutien au bénévolat le mercredi de 14 h à 16 h 30 à la Maison de quartier des Hauts-de-Cergy. Renseignements : **07 60 28 16 81** ou **06 36 52 40 76**

**La majorité associative à 16 ans**

Le nouvel article 2bis de la loi du 1er juillet 1901 stipule que « les mineurs de 16 ans révolus peuvent librement constituer une association ». Cette disposition officialise la jurisprudence qui admettait qu'un mineur adhère à une association, voire intègre un conseil d'administration. Mais, cette réforme interroge les spécialistes qui y voient une remise en question du principe fondateur de la loi de 1901, comme de la déclaration universelle des droits de l'homme ou de la convention internationale des droits de l'enfant. Le droit d'association y est à chaque fois placé au rang de principe fondamental sans limite d'âge. Limiter ce droit aux mineurs ne serait-il pas une atteinte à la liberté et une restriction à la loi ? ●  
Plus d'infos : [www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr)

**Du nouveau pour les droits d'auteur**

La Sacem et 67 fédérations associatives viennent de signer des accords simplifiant les démarches en matière de paiement des droits d'auteur. Pour les bals, concerts ou repas en musique, il est prévu une seule démarche au lieu de quatre auparavant. Les barèmes des droits d'auteur ne reposent plus que sur deux critères : le budget des dépenses et le prix d'entrée pour les bals et concerts, le nombre prévisionnel de convives et le prix du repas pour les repas en musique.  
Plus de précisions sur <http://www.service-public.fr/actualites/002217.html?xtor=RSS-6>

**vie associative**

**Les moyens de se développer**

L'association Le Jeu pour Tous a trois ans d'existence et a ouvert sa ludothèque au LCR des Plants. Ses deux fondatrices aujourd'hui salariées à mi-temps, Fany Huyghe et Cécile Marouzé, insistent sur la qualité de l'accueil des personnes afin d'instaurer une dynamique du bénévolat. « Il faut donner envie de revenir, précise Fany, écouter chacun afin de mobiliser des bénévoles et que le bénévolat reste agréable. » Comme les usagers de la ludothèque viennent souvent, des liens se créent. Demander la profession sur la fiche d'inscription permet de déléguer des petites tâches

en fonction du temps et des compétences de chacun : photocopier, plastifier les cartes de jeux, déposer des tracts, réparer les jeux... Ce qui fait que Le Jeu pour tous peut compter sur une vingtaine de bénévoles réguliers auxquels s'ajoutent des renforts lorsque l'association participe à d'importantes manifestations, « Cergy, Soit ! » par exemple. Pour attirer le regard, l'association s'appuie aussi sur une forte identité visuelle (logo, T-shirts...).

Afin d'assurer son autofinancement, l'association multiplie les partenariats : participation aux événements municipaux,

projets ludiques d'intervention dans les écoles et les structures spécialisées et, en projet, des sessions de formation pour tout professionnel qui voudrait utiliser le jeu dans son activité. Le Jeu pour Tous a plus d'une idée dans son sac pour poursuivre son développement.  
Contacts : **09 50 95 80 51** ou [www.lejeupourtous.org](http://www.lejeupourtous.org)

